

U14 année de naissance 2012-2013

Relais Medley U18 à Senior

Samedi 21 Septembre 2024

Stade des Pins - rue du stade - 67240 Bischwiller



13h00	Ouverture de la chambre d'appel - Confirmation des participations - Mise en place du jury								
		HAUTEUR	LONGUEUR	TRIPLE SAUTS	PERCHE	POIDS	DISQUE	JAVELOT	MARTEAU
14H00		U14 M	U 14 M	U14 M	U14 F+M	600g U14 F	600g U14 F	400g U14 F	3kg U14 F
14H30	50m U14 F 50m U14 M								
15H00	50m haies 0,65 U14 F 50m haies 0,65 U14 M	U14 F	U14 F	U14 F		3kg U14 M	1kg U14 M	500g U14 M	4kg U14 M
16h00	1000m U14 F 1000m U14 M								
16h15	2000m U14 F+M Marche								
16H30	Relais Medley Court TCF Relais Medley court Mixte (100 Mas /200 Fem/300m Fem /400m Mas) Relais Medley Court TCM	Engagement Relais par mail : wuttmann.vero@wanadoo.fr jusqu'au jeudi 19 23h59. Composition d'équipe à déposer sur place avant 15h30.							
17h15	Relais Medley Long TCF (1200 / 400 / 800 / 1600) Relais Medley Long TCM								

Un athlète participant à 4 épreuves doit réaliser un triathlon. Lancers/Longueur/Triple Sauts : 4 essais.

Inscriptions en ligne (athle67.athle.org) jusqu'au jeudi 19 septembre 23h59. Aucune inscription sur place.

Les athlètes doivent confirmer leur participation au moins 40 minutes avant l'épreuve.

Désengagement automatique dépassé ce délai.

Droit d'engagement par engagement licencié hors 67 & 68 : 5 euros à régler sur place. 10 euros par relais.

Contact : wuttmann.vero@wanadoo.fr

Modification possible des horaires le vendredi 20 Septembre en fonction des engagements :

Consulter athle67.athle.org

La licence des participants doit être valide la veille de la compétition (extrait Circulaire Administrative FFA) :

2.1.4 Validité de la licence

La licence est valablement délivrée lorsque les étapes suivantes ont été effectuées :

1. Le licencié (ou son représentant légal lorsqu'il est mineur) a complété le formulaire en ligne sur son espace personnel (Espace Athlé), le Club l'ayant au préalable invité à s'y connecter après la création en son sein d'un nouvel « acteur » dans le SI-FFA.

Par le formulaire, le licencié ou la personne exerçant l'autorité parentale lorsqu'il est mineur :

- Indique sa discipline athlétique principale,
- Vérifie et/ou complète ces informations personnelles,
- Atteste avoir pris connaissance des conditions d'assurance,
- Atteste avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie de la FFA,
- Réalise les conditions relatives à la prévention de sa santé (cf. ci-dessous)
- Accepte les conditions d'utilisation de ses données personnelles par la FFA.

2. Le Club valide la demande de licence.

La date de validité de la licence est celle du jour où le Club a effectué la validation de la demande. A défaut, la licence est considérée comme invalide, toute participation aux activités compétitives ou non, organisées ou autorisées par la FFA ou l'une de ses structures (déconcentrées et Clubs), est contraire à l'article 11.2 des Statuts de la FFA.

Chaque club est tenu de présenter 1 jury (officiel ou bénévole non diplômé) par tranche de 5 athlètes

Pour la sécurité de tous, seuls les athlètes et le jury ne sont admis sur le terrain de compétition